Commune de MONTIGNY-SUR-LOING

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017 Date d'affichage : 22 DECEMBRE 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 23

Les membres du Conseil Municipal, convoqués à domicile et par écrit le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, le 14 décembre 2017, à 18 heures 30, sous la présidence de Madame Monchecourt Sylvie, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

<u>Etaient présents</u>: Mme Monchecourt, Maire –M. Morisseau- M. Grenet-Mme Belmonte-M. Corbel, Adjoints. M. Dyas-M. De Sousa Neto-M. Rubin-Mme Auterbe-M. Frichet-M. Bon-Mme Ybanez-M. Bordet-M. Leseur-M. Leblanc-Mme Jacquenet- Mme Golano.

Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents, excusés, représentés</u>: Mme Archaux par Mme Monchecourt-Mme Tissier par Mme Belmonte-Mme Genitoni par M. Grenet-Mme Gomes de Oliveira par M. Corbel-Mme Viltange par M. Morisseau-Mme Costérizant par Mme Jacquenet.

Secrétaire de séance : M. Morisseau.

Mme le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour : la demande de labellisation de la commune « village de caractère » dans le cadre du programme initié par le Département. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Jacquenet demande ce que cela rapportera.

Mme le Maire répond qu'il s'agit là d'une mise en valeur notre commune qui devrait permettre d'obtenir des aides qui serviront à rénover notre patrimoine, notamment les tableaux des peintres de Montigny. C'est une distinction qui honorerait la commune.

Mme le Maire appelle les éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017.

M. Leseur fait part d'un courriel envoyé par Mme Jacquenet à Mme le Maire. Mme le Maire demande sur quelle messagerie il a été envoyé car elle ne l'a pas reçu malgré sa parution sur un réseau social.

M Leseur signale que les observations du CR -1 doivent être affichées en même temps que le CR

Aucune autre observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS-COMMUNICATIONS

- Travaux

Les travaux sur le réseau d'eau et la défense incendie sont en cours (effectués par Véolia et Copred), avec le SIDEAU, le planning a été repris du fait de retards (travaux non conformes) incombant à l'entreprise. Ils sont prévus jusque mifévrier.

- Eglise

Les travaux pour la mise aux normes de l'électricité sont en cours, ils doivent s'achever d'ici la fin du mois.

- Contrat d'Aménagement Régional

L'aménagement de l'aire des jeux d'enfants a débuté lundi 11 décembre et devrait s'achever début février.

- Plan Local d'Urbanisme

Mme le Maire signale qu'une réunion s'est déroulée avec la DDT et qu'elle a adressé un courrier recommandé au cabinet Urbanence suite à des manques dans le suivi.

Mme Jacquenet demande s'il y a un délai pour répondre.

Mme le Maire répond qu'elle va faire une relance et attend une réponse dans 2 semaines

M. Frichet.rappelle que, suite à cette rencontre avec la DDT et la remise en question sur le zonage, cela n'est pas sans incidence sur le PADD qu'il faut reprendre. Le bureau d'études est prêt à tout reprendre moyennant un avenant au contrat, donc un coût financier malgré le manque d'information imputable totalement au BE.

M.Leseur dit que le groupe de travail a fini son travail et que l'on attend Urbanence pour retravailler non sur le fond mais plus sur la forme.

ADMINISTRATION GENERALE

- Personnel : convention médecine préventive

Suite à la cessation d'activité de l'organisme actuel en charge de la médecine professionnelle et préventive à compter du 1^{er} janvier 2018, une consultation a été lancée. Au vu des contraintes de locaux, matériel et du coût, il est proposé de retenir le service proposé par le Centre de Gestion de Seine et Marne. Le coût est de 90 €/agent.

Ont voté:

POUR: 23 CONTRE:/ Abstentions:/

AFFAIRES FINANCIERES

- Intercommunalité

√ Rapport Commission Locale d'Evaluation et Transfert de Charges-Attributions allocation de compensation

La parole est laissée à M. Morisseau pour une synthèse sur la commission.

La CLETC a été créée par la Communauté de Communes Moret Seine et Loing lors du Conseil Communautaire du 16 octobre 2006. Ses modalités de fonctionnement et d'organisation sont relativement libres, cependant, les règles liées à l'évaluation des charges sont très encadrées. Elles sont définies aussi par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Elle procède à l'installation des membres à chaque renouvellement de l'organe délibérant ou lors de l'adhésion d'une commune.

<u>Son rôle</u> : la CLETC a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI ayant choisi la fiscalité professionnelle unique définie par l'article ci-dessus du CGI.

<u>Son but</u> : la CLETC concourt à garantir la neutralité financière entre communes et communes et communes en tant que préalable au nouveau montant d'attributions compensées.

Son fonctionnement : les transferts de compétences sont soit décidés par les élus, ou imposés par la loi.

Ainsi, la charge financière afférente à la compétence transférée est donc déduite de l'attribution de compensation.

La Communauté de Communes a été obligée de modifier ses statuts afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe et a donc inscrit des compétences obligatoires au 1er janvier 2017.

Les compétences :

- ✓ Actions de développement économique : création, aménagement, gestion des zones d'activités artisanales, industrielles, tertiaires ou commerciales,
- ✓ Promotion de l'activité touristique et accompagnements auprès des commerçants dans le développement de leurs activités,
- ✓ Aménagement, entretien des aires d'accueil des gens du voyage pour les communes de plus de 5000 habitants (Champagne).

Attribution allocations de compensation : la commune de Montigny perçoit la somme de 267 709 €, les recettes fiscales transférées sont supérieures aux charges transférées. Il est précisé que les allocations ne sont pas indexées. Deux éléments constituent l'attribution :

- ✓ Une composante fiscale (ressources fiscales transférées entre les communes et la communauté de communes lors du passage en FPU ou lors de l'adhésion d'une commune),
- ✓ Une composante charges correspondant au coût net des charges transférées par les communes à l'intercommunalité. Le montant peut évoluer en fonction des charges transférées par les communes à la communauté de communes.

Les communes sont invitées à délibérer d'une part sur la validation du rapport et d'autre part sur le montant de l'allocation de compensation.

Validation du rapport :

Ont voté:

POUR: 23 CONTRE: / Abstentions:/

Attribution de l'allocation de compensation de 267 709 € pour la commune de Montigny sur Loing.

Ont voté:

POUR: 23 CONTRE:/ Abstentions:/

- M. Leseur fait remarquer que l'adhésion de la commune de Flagy n'a rien à voir avec la loi NOTRe Mme le Maire répond gu'effectivement, il s'agit d'un élargissement du territoire.
- M. Leseur intervient à nouveau pour 2 éléments dans le cadre de la loi NOTRe
- 1) Transfert de compétence de l'aire des gens du voyage de Champagne sur seine au 1er Janvier 2017 et la reprise des
- 51 333 € restant dû du capital de l'emprunt contracté par la commune de Champagne dans la dette de MSL
- 2) Transfert des ZAE

Ces transferts auraient pu être fait avant la date limite du 1^{er} janvier 2017, car la loi NOTRe date du 7 août 2015 M. Leseur donne ces informations pour éclairer sur la loi NOTRe et ses conséquences.

✓ SIDASS : transfert compétence optionnelle collecte commune déléguée de Veneux les Sablons Mme le Maire propose le retrait de ce dossier de l'ordre du jour, en attente de l'étude d'impact qui doit être communiquée aux communes.

- Convention Orange site des Trembleaux

La convention signée en 2010 arrive à expiration. Orange propose une nouvelle convention d'une durée de 12 ans, avec un loyer annuel de 3500 € HT, révisable annuellement à hauteur de 1 %. Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer la convention.

Ont voté:

POUR: 23 CONTRE:/ Abstentions:/

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018

Le recensement du réseau de défense incendie fait apparaître la nécessité de renforcer la défense incendie dans le secteur de la rue N. Gillet où des travaux de voirie sont prévus.

Le coût est estimé à 160 622 € HT, le SIDEAU participe à hauteur de 30 % sur une partie des travaux et de la maîtrise d'œuvre, il resterait à la charge de la commune 24 140 € HT.
Il est proposé de solliciter la DETR estimée à 96 558 €.

Ont voté:

POUR: 23 CONTRE:/ Abstentions:/

- Restauration des registres : subvention Conseil Départemental

Il est proposé de solliciter une aide du Conseil Départemental (50 %) pour la restauration de registres : registre des délibérations du conseil municipal (1951-1959), registre d'état-civil (1950-1952, 1953-1959) pour un coût de 739,95 € HT.

Ont voté:

POUR: 23 CONTRE:/ Abstentions:/

- Tarifs 2018

Il est proposé de fixer les tarifs pour l'année 2018

Ont voté:

POUR: 23 CONTRE:/ Abstentions:/

AFFAIRES BUDGETAIRES

- Autorisation engagement dépenses d'investissement 2018

Il est proposé, avant l'adoption du budget primitif et afin de permettre le règlement des factures d'investissement, d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Chapitres	Crédits ouverts sur l'exercice 2017	Crédits autorisés avant l'adoption du budget 2018
Comptes 20	30 000,00 €	7500,00 €
Comptes 21	1 149 660,85 €	287 415,21 €
TOTAL	1 179 660,85 €	294 915,21 €

Ont voté:

POUR: 23 CONTRE:/ Abstentions:/

QUESTIONS Diverses

1) Monsieur Leseur propose qu'une séance du Conseil Municipal soit consacrée aux affaires intercommunales. Madame le Maire indique qu'il existe des comptes rendus des Conseils communautaires, que les séances sont publiques et que des éléments d'information sont sur le site de la Communauté de Communes.

Monsieur Leseur précise que ce n'était pas l'objet de sa demande mais plus d'échanges et réflexions

Madame le maire propose de réfléchir à l'organisation d'une réunion du Conseil Communautaire à Montigny sur Loing.

2) Monsieur Corbel fait une remarque sur « des mails » qu'il juge inopportuns adressés à Mme le maire, ce qui donne lieu à des échanges un peu vifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire,

C. Morissea

Le Maire,

S. Monchecourt